

Chez les "Goly", rue de Valenciennes
rue Henry IV. — Jeudi 7 h. soir.

afin de ne pas laisser au conseil
judiciaire le droit de statuer arbitrairement
sans aucune règle établie préalablement
c'est assez pour les cas imprévus. # page 4.

Je propose plusieurs ^{exceptions} cas qui feraient
honneur à notre association :

Fraude envers un N. f. "compagnon,
apprenti, etc. etc.

Proposition de dissoudre la société

Proposition de suspension générale

Des métiers.

Absence de tel nombre de délégués,
ou retard de ^{l'ordre} ~~telles~~ cotisations.

Il serait prudent d'interdire toute
suspension ^{partielle} de ^{membres} métiers en cas de perturbation
publique.

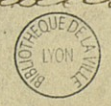
L'article dernier devrait enjoindre
tous les sociétaires à se soumettre à
l'exécution de notre règlement, afin
que nul ne puisse prétexter d'ignorance
de son contenu.

Il conviendrait d'adopter des mesures
réglementaires qui autoriseraient la
société à s'imposer pour plaiver en

appel certaines questions majeures
 dans le cas ou il s'agirait de réformes
 la jurisprudence du conseil de prud'hommes.
 ainsi plaider en nullité de jugement
 rendu après récus d'assistance d'un défenseur.
 Nullité des prétendues conventions
 non revêtues de signatures.

Réclamer à l'émulation un local
 pour le bureau général qui fonctionnerait
 comme syndicat. ce local serait rien
 moins ~~autre~~ que la bourse du travail;
 rien de plus conforme au principe d'égalité
 puisque depuis des siècles ~~il~~ existe la
 bourse du commerce, rien de plus positif
 pour ^{mise en} la pratique de l'égalité de la propriété
 travail, avec les autres propriétaires
 que la constitution de notre ^{bourse et notre} syndicat ou
 chacun aurait libre accès pour y
 puiser et fournir les renseignements
 sur le cours des farines, ce que l'on
 pratique pour les céréales ainsi que la
 négociation ^{de tout} de la bourse du commerce
 pour le cours des effets publics. Enfin
 nos institutions républicaines ne
 devraient être moins libérales, moins

qui se registrarait
 formerait des mercantiles
 ou tout minimum
 médium et maximum
 de charges pour



Voir l'article de 19.

protectrice du travail que Le ministre
De Louis XVI. est ici le cas de
répéter les expressions du célèbre Turgot
"Le travail est la première, la plus sacrée
et la plus imprescriptible de toutes les propriétés
Particuliers s'encre de Legatib, nous
faisons abandon du privilège accordé
aux ouvriers par le ministre qui place
le travail au dessus de toutes les autres
propriétés mais nous ne pouvons
prévoir aucun
travaux ~~travaux~~ obstacles à ce qu'il soit
accusé de propriétés mobilières
et immobilières

renvoi de la page 2.

da durée des fonctions du conseil judiciaire
Doit être de 5 ans

